

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 95-0749 / PR / FP relatif à la constitution des commissions administratives paritaires de la catégorie B 1.

n° 95-0749 / PR / FP

Ministère

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RE-
FORMES ADMINISTRATIVES

Date de publication

25 juillet 1995

Numéro JO

n° 14 du 31/07/1995

Date du numéro

31 juillet 1995

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

les candidats déclarés élus comme représentants du personnel au sein des commissions administratives paritaires, sont nommés pour une période de trois années, selon les modalités ci-après : Catégorie B t — Groupe |: — Ahmed Nour Ismaël Ibrahim, EN — Hassan Youssouf Loïta, EN — titulaires — Hyd Ismaël Doualeh, S.P. — Fatouma Abdourahman Abdillahi, OPT — suppléants. Catégorie B 1 – Groupe II : — Mahamoud Moussa Bahdon, Météo — titulaire — Hassan Youssouf Bodleh, EN — suppléant. Les classificatives des groupes sont celles prévues par l'article 3 de l'arrêté n° 95-0241 / PR /FP du 27 février 1995.